



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Appel à la préservation d'une émission de santé publique

Question écrite n° 16379

Texte de la question

M. Cyrille Isaac-Sibille interroge Mme la ministre de la culture sur l'arrêt de la diffusion de l'émission « Le Magazine de la santé », retransmise quotidiennement sur la chaîne de télévision *France 5*. Cette émission, consacrée à la vulgarisation scientifique et médicale, est largement reconnue par les professionnels de santé en raison de la qualité de son contenu. Avec une audience moyenne de 450 000 téléspectateurs, elle a su remplir un rôle majeur en matière de prévention en santé et de promotion des bons comportements de santé. Durant la crise sanitaire de 2019, elle est demeurée fidèle à sa mission éducative et informative et a atteint près d'un million de téléspectateurs. « Le Magazine de la santé » participe sans commune mesure à la promotion de la prévention en santé ; pourtant, son futur est aujourd'hui incertain. Cela est paradoxal, dans un contexte où l'ensemble des acteurs s'accorde sur le besoin d'accroître les actions de prévention en santé et d'aller vers les Français les plus éloignés de leur santé. En effet, le système de santé se trouve confronté à des défis majeurs et peine à absorber un nombre toujours plus important de patients atteints de pathologies évitables. La prévention est d'autant plus primordiale qu'elle constitue un combat pour l'égalité des chances ainsi qu'un facteur d'inclusion et de citoyenneté : treize ans d'espérance de vie séparent les plus aisés des plus défavorisés. Il souhaiterait savoir si le Gouvernement envisage d'agir pour le maintien du « Magazine de la santé ».

Données clés

Auteur : [M. Cyrille Isaac-Sibille](#)

Circonscription : Rhône (12^e circonscription) - Démocrate (MoDem et Indépendants)

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16379

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : [Culture](#)

Ministère attributaire : [Culture](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [19 mars 2024](#), page 1996

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)